

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 13 février 2020

Date de convocation : 5 février 2020
Date d'affichage : 5 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt et le treize février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

Présents : Mmes & MM FABRE Paul, DE VILLEBONNE Alain, ALLEGRE Sandrine, AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GIRAUDON Josiane, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Grégory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SERRA Catherine, TCHOBDRNOVITCH Robert, **Présents sans droit de vote** : Mme MAUREL Eve, M. VACHIER MOULIN Christian.

Procurations de : Mmes & MM ARAMAND Françoise donne procuration à DERANQUE Roger, AUBOIS Pierre donne procuration à TCHOBDRNOVITCH Robert, BRABANT Jean-Marc donne procuration à PEREZ Fernand, BRETE Romain donne procuration à FABRE Paul, COUTON Géraldine donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, FERETTI Alain donne procuration à D'AMATO Jacqueline, GENTY Guy donne procuration à FRANC Daniel, RAOUX Françoise donne procuration à DELAYE Jean-Claude.

Absents et excusés : DECKER Marie, GRELET Béatrice, LAROCHE Franck, LOVISOL Jean-François, MOURET Karine, NEGREL Stéphanie, SABATER Nicole, VITALE Bernadette ;

Madame Monique BARNOUIN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-003
Finances & Moyens Généraux
Affectation des résultats 2019

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2019-111 du 19 décembre 2019 sur les restes à réaliser 2019 ;

Vu la délibération n°2020-002 portant approbation du compte administratif 2019,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 janvier 2020 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant la mise en place de la comptabilité analytique au sein du budget général, en sus de la présentation fonctionnelle, notamment la compétence Propreté et Valorisation et la Compétence GEMAPI,

Considérant que les produits liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations doivent financer les charges de ces deux compétences,

Considérant que les résultats de l'exercice 2019 sur ces deux compétences sont les suivants :

Propreté et Valorisation	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 Dont TEOM 3 838 846 €	4 403 875,01 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	3 691 412,11 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	712 462,90 €

GEMAPI	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	251 777,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	185 560,85 €
RESULTAT REPORTÉ SIMA	36 934,65 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	103 150,80 €

Considérant les investissements projetés sur ces compétences,

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2019 tels que :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019	13 229 128,07 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019	12 160 280,70 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	1 068 847,37 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2018	1 291 196,52 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2019	2 360 043,89 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019	6 061 754,08 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	6 587 508,95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	525 754,87 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2018	3 904 400,30 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2019	3 378 645,43 €
RAR 2019 DEPENSES	3 693 833,62 €
RAR 2019 RECETTES	769 235,88 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2019 APRES DEDUCTION RAR	454 047,69 €

Considérant le résultat global de clôture de 2019 en section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un solde positif, l'affectation de résultat n'est pas obligatoire,

Considérant cependant que le plan d'investissement sur la compétence propriété et valorisation présente un besoin de financement et que le solde de cette taxe est positif en section de fonctionnement,

Considérant que cette taxe déroge au principe de l'universalité des recettes,

Monsieur le rapporteur propose au conseil communautaire :

- De réaliser les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2019	2 360 043,89 €
1068-propreté et valorisation	350 000,00 €
Total affectation 1068	350 000,00 €
Report au R 002	2 010 043,89 €

- Et d'affecter ainsi la somme de 350 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 2 010 043,89 € en section de fonctionnement,
- De dire que le report en R001 (section d'investissement) est de 3 378 645,43 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et réaliser l'ensemble des démarches pour mener bien cette décision,

Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **De réaliser** les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2019	2 360 043,89 €
1068-propreté et valorisation	350 000,00 €
Total affectation 1068	350 000,00 €
Report au R 002	2 010 043,89 €

- **Et d'affecter** ainsi la somme de 350 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 2 010 043,89 € en section de fonctionnement,
- **De dire** que le report en R001 (section d'investissement) est de 3 378 645,43 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et réaliser l'ensemble des démarches pour mener bien cette décision,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Paul FABRE
Président

